

REDACTION : ROUBAIX, rue de la Concordia, 7, près la place de l'Écluse (Téléphone 861) TOURCOING, rue Varis, 53 (Téléphone 1670)

ANNONCES : 0 fr. 05 la ligne de 10 lettres... FAITS DIVERS : 0 fr. 75 la ligne... LOCALES : 0 fr. 10 la ligne

Bureau administratif : Rue de Béthune, 27, à Lille (Téléphone 97) PRIX DES ABONNEMENTS : Trois mois : 4 fr. 50... Nord et départements limitrophes : Trois mois : 6 francs...

DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

TELEPHONE : A ROUBAIX : N° 061 | A TOURCOING : N° 1670 A LILLE : N° 97

LES FUNÉRAILLES DU LÉGIONNAIRE BOURGOIS A TOURCOING

LE CRIME

de la RUE BASSE

Par Jean LORFÈVRE

Le roman intéressera nos lecteurs. L'action en est rapide, captivante, et chacun s'attendra à la suite de la jeune Juliette Germeuse, cette martyre de deux policiers voulant jouir de l'héritage de plusieurs millions que l'hermine finit par posséder.

Le Crime de la Rue Basse

est à lire par tous et commencera le 15 MARS

Lire plus loin :

L'assassinat de Banteux devant la Cour d'Assises de Douai : Double acquittement.

M. GARDON

M. Gardon, ancien député de la 2^e circonscription de Douai, nous adresse la lettre suivante :

Douai, 8 mars 1936. A Monsieur Georges Robert, Progrès du Nord, Monsieur.

On me met sous les yeux votre article « La Situation ministérielle », paru dans le numéro du Progrès du Nord du vendredi 6 mars, article dans lequel vous faites allusion à mon hostilité au Ministère Combes dans les termes suivants :

« M. Combes, enfin, n'échappa point au reproche d'ambiguïté. Des députés se plaignaient de ses allures comminatoires... et de celles de son fils Edgar. Pour n'en citer qu'un exemple, il nous fut rapporté que c'est en raison des récriminations du président du conseil, à propos de certains votes hostiles au gouvernement, que M. Cardon, député de la deuxième circonscription de Douai, prit la résolution de passer à l'opposition, et de là à la réaction... »

Où, il est exact que le président du Conseil d'alors voulut faire pression sur moi, tout d'abord personnellement dans le Cabinet des Ministres au Palais Bourbon (et je me souviens que j'y entrai sur son appel au moment même où en sortait M. François Carnot, député de la Côte-d'Or), puis par l'intermédiaire de plusieurs députés de la région Nord avec lesquels j'étais en relations d'amitié, enfin et avec plus d'insistance cette fois, par l'entremise d'un haut fonctionnaire de l'ordre administratif qui, avec toute la délicatesse possible et l'expression de tous ses regrets d'avoir à accomplir pareille mission, me fit connaître que si je ne me retirais pas on me refuserait ultérieurement tout ce que je pourrais avoir à demander dans l'intérêt de mes électeurs, soit de ma circonscription, c'est-à-dire la menace de la mise à l'index absolue et vous savez ce que cela veut dire. Voilà comment on compréhendait alors au Gouvernement l'indépendance des Représentants du peuple !

Pour être plus précis, j'ajouterais que l'entrevue que me demandait par ordre supérieur ce haut fonctionnaire, eut lieu après une réunion du Conseil d'Administration du Progrès du Nord au moment où se discutait un projet que vous n'avez pas ignoré, projet que j'ai très vivement combattu avec deux des Administrateurs : MM. Auguste Pollet et Davaine, et qui ne tendait à rien moins qu'à mettre le journal le Progrès du Nord sous le contrôle d'un des plus gros actionnaires du Nord et de son fils Edgar, d'une fusion des deux organes. Et si c'est vrai que dans cette lutte qui a duré près de deux mois nous avons dû nous trouver en désaccord, c'est à la fois parce que j'ai pu saisir d'instinct que j'allais aller dans une situation où j'aurais eu à assurer ses premiers succès électoraux. Il serait oiseux et fastidieux de reprendre un à un les divers points auxquels, donnant libre cours à son aigreur, a touché notre honorable correspondant.

Nous aurions pourtant beaucoup à dire et à bien des occasions à apporter, notamment en ce qui concerne le prétendu projet de fusion entre le Progrès et le Réveil. Mais cela nous entraînerait vraiment trop loin.

Conseil des Ministres

Paris, 12 mars.

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Fallières.

La guerre au Maroc

Le ministre de la guerre a donné lecture d'une dépêche du général d'Amade qui rend compte de l'effet considérable produit par la défaite des Mâskra. Le général d'Amade fait savoir que le prétendant Moultaï-Hafid lui a fait faire des ouvertures pour la conclusion d'une armistice en vue de la paix.

Amnistie pour les troubles du Midi

Le Conseil des ministres a décidé de prendre l'initiative d'un projet d'amnistie en faveur de personnes condamnées ou poursuivies à raison de leur participation aux troubles occasionnés dans les départements du Midi par la crise viticole.

Les fraudes dans les successions

Le ministre des finances a été autorisé à déposer un projet de loi qui a pour but d'empêcher les fraudes en matière de droits de succession par placement des capitaux à l'étranger.

La circulation des automobiles

Le ministre des travaux publics a été autorisé à déposer un projet de loi tendant à assurer plus efficacement la police de la circulation des automobiles et la répression des infractions aux lois et décrets applicables en matière de circulation automobile.

La Politique

La séance de lundi a démontré, mieux que ne sauraient le faire toutes les appréciations de la presse, l'état de confusion politique dans lequel nous sommes, et qui rend impraticable une action parlementaire féconde.

Je n'entends pas apprécier le vote de nos représentants, en ce qui concerne la réintégration des fonctionnaires. Il venait du plus généreux sentiment. Resté à savoir si le Sénat le ratifiera.

Mais ce vote a mis en échec le gouvernement, juste au moment où ce dernier, par l'organe de son sous-secrétaire d'Etat aux Postes, venait de faire appel à la confiance de la Chambre. C'est un acte lâcheux, à ce point de vue, car il enlève au cabinet une partie de son autorité.

De même, les rectifications indiquées au JOURNAL OFFICIEL, en ce qui touche le service relatif à la taxation des bénéfices agricoles, montrent que contrairement à ce qui a été proclamé en séance, cette taxation, capitale dans le projet de M. Cailleux, avait contre elle la majorité des députés.

Ceci encore ajouté à l'imprécision actuelle et n'est pas de nature à donner de la force au ministre des Finances, poursuivant la lourde tâche de soutenir une réforme que ses collègues partisans jugent établie sur des bases insuffisamment solides.

Le gouvernement, s'il veut vivre, s'il n'est pas découragé et résolu secrètement à passer la main, doit réagir sans tarder et mettre fin à un flottement détestable, qui, à la longue, dispose de peu.

Rien ne devrait le gêner. Il est fonctionnaire radical, et malgré des imprudences de langage, commises par certains de ses membres, on ne saurait le soupçonner de chercher un appui vers le centre. Il a à sa disposition une majorité exclusivement radicale. Dans ces conditions, pourquoi n'est-il pas plus énergique, et, surtout, pourquoi n'a-t-il pas une attitude plus active ?

On attendait beaucoup de M. Clémenceau. Ses dernières campagnes de presse justifiaient toutes les espérances. On pensait qu'il apporterait au pouvoir les vues du politisme démocrate, et qu'il saurait déterminer dans le pays un mouvement comparable à celui qui résultait de l'action gouvernementale de N. Waldeck-Rousseau et de M. Combes.

Il faut bien reconnaître que nous ne sommes pas venus aux élections avec un programme réalistes, ils n'apparaissent pas clairement.

Henry JAGOT.

ÉCHO

Scrupule

Le ministre de la guerre de Prusse vient de recevoir d'un anonyme qui, en 1870, était dans un cas de son cas, son fusil et quelques autres choses, un libellé de 100 marks et la lettre suivante : « L'expéditeur anonyme doit renvoyer à l'armée la valeur de certains objets d'équipement militaire qui avaient été perdus par sa propre faute pendant la campagne de 1870-1871. Il n'est jamais trop tard pour devenir patriote.

LE CRIME

de la RUE BASSE

Par Jean LORFÈVRE

Le roman intéressera nos lecteurs. L'action en est rapide, captivante, et chacun s'attendra à la suite de la jeune Juliette Germeuse, cette martyre de deux policiers voulant jouir de l'héritage de plusieurs millions que l'hermine finit par posséder.

Le Crime de la Rue Basse

est à lire par tous et commencera le 15 MARS

Lire plus loin :

L'assassinat de Banteux devant la Cour d'Assises de Douai : Double acquittement.

M. GARDON

M. Gardon, ancien député de la 2^e circonscription de Douai, nous adresse la lettre suivante :

Douai, 8 mars 1936. A Monsieur Georges Robert, Progrès du Nord, Monsieur.

On me met sous les yeux votre article « La Situation ministérielle », paru dans le numéro du Progrès du Nord du vendredi 6 mars, article dans lequel vous faites allusion à mon hostilité au Ministère Combes dans les termes suivants :

« M. Combes, enfin, n'échappa point au reproche d'ambiguïté. Des députés se plaignaient de ses allures comminatoires... et de celles de son fils Edgar. Pour n'en citer qu'un exemple, il nous fut rapporté que c'est en raison des récriminations du président du conseil, à propos de certains votes hostiles au gouvernement, que M. Cardon, député de la deuxième circonscription de Douai, prit la résolution de passer à l'opposition, et de là à la réaction... »

Où, il est exact que le président du Conseil d'alors voulut faire pression sur moi, tout d'abord personnellement dans le Cabinet des Ministres au Palais Bourbon (et je me souviens que j'y entrai sur son appel au moment même où en sortait M. François Carnot, député de la Côte-d'Or), puis par l'intermédiaire de plusieurs députés de la région Nord avec lesquels j'étais en relations d'amitié, enfin et avec plus d'insistance cette fois, par l'entremise d'un haut fonctionnaire de l'ordre administratif qui, avec toute la délicatesse possible et l'expression de tous ses regrets d'avoir à accomplir pareille mission, me fit connaître que si je ne me retirais pas on me refuserait ultérieurement tout ce que je pourrais avoir à demander dans l'intérêt de mes électeurs, soit de ma circonscription, c'est-à-dire la menace de la mise à l'index absolue et vous savez ce que cela veut dire. Voilà comment on compréhendait alors au Gouvernement l'indépendance des Représentants du peuple !

Pour être plus précis, j'ajouterais que l'entrevue que me demandait par ordre supérieur ce haut fonctionnaire, eut lieu après une réunion du Conseil d'Administration du Progrès du Nord au moment où se discutait un projet que vous n'avez pas ignoré, projet que j'ai très vivement combattu avec deux des Administrateurs : MM. Auguste Pollet et Davaine, et qui ne tendait à rien moins qu'à mettre le journal le Progrès du Nord sous le contrôle d'un des plus gros actionnaires du Nord et de son fils Edgar, d'une fusion des deux organes. Et si c'est vrai que dans cette lutte qui a duré près de deux mois nous avons dû nous trouver en désaccord, c'est à la fois parce que j'ai pu saisir d'instinct que j'allais aller dans une situation où j'aurais eu à assurer ses premiers succès électoraux. Il serait oiseux et fastidieux de reprendre un à un les divers points auxquels, donnant libre cours à son aigreur, a touché notre honorable correspondant.

LE CRIME

de la RUE BASSE

Par Jean LORFÈVRE

Le roman intéressera nos lecteurs. L'action en est rapide, captivante, et chacun s'attendra à la suite de la jeune Juliette Germeuse, cette martyre de deux policiers voulant jouir de l'héritage de plusieurs millions que l'hermine finit par posséder.

Le Crime de la Rue Basse

est à lire par tous et commencera le 15 MARS

Lire plus loin :

L'assassinat de Banteux devant la Cour d'Assises de Douai : Double acquittement.

M. GARDON

M. Gardon, ancien député de la 2^e circonscription de Douai, nous adresse la lettre suivante :

Douai, 8 mars 1936. A Monsieur Georges Robert, Progrès du Nord, Monsieur.

On me met sous les yeux votre article « La Situation ministérielle », paru dans le numéro du Progrès du Nord du vendredi 6 mars, article dans lequel vous faites allusion à mon hostilité au Ministère Combes dans les termes suivants :

« M. Combes, enfin, n'échappa point au reproche d'ambiguïté. Des députés se plaignaient de ses allures comminatoires... et de celles de son fils Edgar. Pour n'en citer qu'un exemple, il nous fut rapporté que c'est en raison des récriminations du président du conseil, à propos de certains votes hostiles au gouvernement, que M. Cardon, député de la deuxième circonscription de Douai, prit la résolution de passer à l'opposition, et de là à la réaction... »

Où, il est exact que le président du Conseil d'alors voulut faire pression sur moi, tout d'abord personnellement dans le Cabinet des Ministres au Palais Bourbon (et je me souviens que j'y entrai sur son appel au moment même où en sortait M. François Carnot, député de la Côte-d'Or), puis par l'intermédiaire de plusieurs députés de la région Nord avec lesquels j'étais en relations d'amitié, enfin et avec plus d'insistance cette fois, par l'entremise d'un haut fonctionnaire de l'ordre administratif qui, avec toute la délicatesse possible et l'expression de tous ses regrets d'avoir à accomplir pareille mission, me fit connaître que si je ne me retirais pas on me refuserait ultérieurement tout ce que je pourrais avoir à demander dans l'intérêt de mes électeurs, soit de ma circonscription, c'est-à-dire la menace de la mise à l'index absolue et vous savez ce que cela veut dire. Voilà comment on compréhendait alors au Gouvernement l'indépendance des Représentants du peuple !

Pour être plus précis, j'ajouterais que l'entrevue que me demandait par ordre supérieur ce haut fonctionnaire, eut lieu après une réunion du Conseil d'Administration du Progrès du Nord au moment où se discutait un projet que vous n'avez pas ignoré, projet que j'ai très vivement combattu avec deux des Administrateurs : MM. Auguste Pollet et Davaine, et qui ne tendait à rien moins qu'à mettre le journal le Progrès du Nord sous le contrôle d'un des plus gros actionnaires du Nord et de son fils Edgar, d'une fusion des deux organes. Et si c'est vrai que dans cette lutte qui a duré près de deux mois nous avons dû nous trouver en désaccord, c'est à la fois parce que j'ai pu saisir d'instinct que j'allais aller dans une situation où j'aurais eu à assurer ses premiers succès électoraux. Il serait oiseux et fastidieux de reprendre un à un les divers points auxquels, donnant libre cours à son aigreur, a touché notre honorable correspondant.

Les Obsèques d'un Brave

A TOURCOING

Une foule nombreuse dans laquelle se remarquent toutes les autorités accompagne le cercueil du légionnaire Bourgeois tué au Maroc

Hier matin ont eu lieu les funérailles officielles du légionnaire Adolphe Bourgeois, qui le 15 janvier, alors que le premier combat livré à Sidi-el-Mouch, par les troupes du général d'Amade prenait fin, fut atteint à la cuisse par une balle marocaine.

LE CRIME

de la RUE BASSE

Par Jean LORFÈVRE

Le roman intéressera nos lecteurs. L'action en est rapide, captivante, et chacun s'attendra à la suite de la jeune Juliette Germeuse, cette martyre de deux policiers voulant jouir de l'héritage de plusieurs millions que l'hermine finit par posséder.

Le Crime de la Rue Basse

est à lire par tous et commencera le 15 MARS

Lire plus loin :

L'assassinat de Banteux devant la Cour d'Assises de Douai : Double acquittement.

M. GARDON

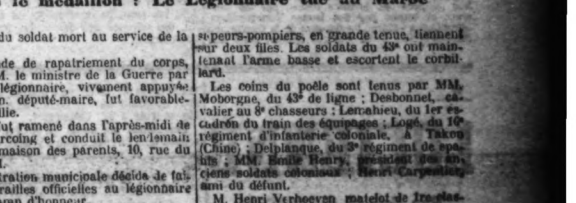
M. Gardon, ancien député de la 2^e circonscription de Douai, nous adresse la lettre suivante :

Douai, 8 mars 1936. A Monsieur Georges Robert, Progrès du Nord, Monsieur.

On me met sous les yeux votre article « La Situation ministérielle », paru dans le numéro du Progrès du Nord du vendredi 6 mars, article dans lequel vous faites allusion à mon hostilité au Ministère Combes dans les termes suivants :

« M. Combes, enfin, n'échappa point au reproche d'ambiguïté. Des députés se plaignaient de ses allures comminatoires... et de celles de son fils Edgar. Pour n'en citer qu'un exemple, il nous fut rapporté que c'est en raison des récriminations du président du conseil, à propos de certains votes hostiles au gouvernement, que M. Cardon, député de la deuxième circonscription de Douai, prit la résolution de passer à l'opposition, et de là à la réaction... »

Où, il est exact que le président du Conseil d'alors voulut faire pression sur moi, tout d'abord personnellement dans le Cabinet des Ministres au Palais Bourbon (et je me souviens que j'y entrai sur son appel au moment même où en sortait M. François Carnot, député de la Côte-d'Or), puis par l'intermédiaire de plusieurs députés de la région Nord avec lesquels j'étais en relations d'amitié, enfin et avec plus d'insistance cette fois, par l'entremise d'un haut fonctionnaire de l'ordre administratif qui, avec toute la délicatesse possible et l'expression de tous ses regrets d'avoir à accomplir pareille mission, me fit connaître que si je ne me retirais pas on me refuserait ultérieurement tout ce que je pourrais avoir à demander dans l'intérêt de mes électeurs, soit de ma circonscription, c'est-à-dire la menace de la mise à l'index absolue et vous savez ce que cela veut dire. Voilà comment on compréhendait alors au Gouvernement l'indépendance des Représentants du peuple !



LE CORTÈGE FUNÉBRE

Dans le médaillon : Le Légionnaire tué au Maroc

La mémoire du soldat mort au service de la France. La demande de rapatriement du corps, adressée à M. le ministre de la Guerre par le père du légionnaire, vivement appuyée par M. Dron, conseiller municipal, fut favorablement accueillie.

La maison mortuaire

La levée du corps est fixée pour neuf heures et demie et déjà une heure avant une foule nombreuse envahit la rue du Point-Central et le boulevard Gambetta. L'humaine maisonnette qui habite les parents de Bourgeois a reçu une magnifique décoration funéraire. Le cercueil, exposé dans l'unique pièce de rez-de-chaussée, est recouvert d'un drapau tricolore sur lequel sont posés les palmes vertes du Maroc, d'une porte aux rubans aux couleurs nationales, avec l'inscription : « Croix Rouge Française ».